

Conseil municipal

23 septembre 2020

- Cimetière

Présentation par Corinne. Voir document en annexe

- La première étape est validée : cartographie par drone et géomètre de l'œil de Zeus
- Logiciel de gestion : Open cimetière est un logiciel gratuit, comparable à celui proposé par l'ATD. A voir à titre d'exemple. L'ATD propose l'intégration du plan, ce que ne propose pas ce logiciel.
- Réflexions autour du jardin du souvenir :

Il est à noter que nous avons opté lors du dernier mandat pour des cases en intégration dans le mur. Erwan indique que le columbarium de la commune de Fouqueure a été réalisé en pierres par l'entreprise DUPIN. Aucune décision n'est prise quant au columbarium.

- Prix des concessions funéraires :

Une discussion autour de la durée et du prix des concessions funéraires a abouti à un compromis.

- ✓ Concession cinquantenaire renouvelable : 40€
- ✓ Concession perpétuelle : 80€

+ 25€ frais enregistrement

Le tarif des concessions cinéraires (cases columbarium) sera fixé ultérieurement pour des durées de trente et cinquante ans.

- Cérémonie et lectures en hommage aux époux Normand le samedi 3 octobre

Tous les ans, le premier week-end d'octobre, la commune d'Oradour et l'association des anciens combattants et amis de la résistance organisent en matinée une cérémonie en mémoire à Madeleine et Gustave Normand, tous deux résistants et morts en 1943. Gustave Normand a été fusillé au mont Valérien et Madeleine Normand est décédée à Auschwitz. Cette année, la bibliothèque Cœur de Charente propose à la salle des fêtes d'Oradour à 15 heures des lectures de textes de Charlotte Delbo, mises en scène par la compagnie « Les 3 Coups l'œuvre ». Ces témoignages rendent hommage à Charlotte Delbo, rescapée d'Auschwitz et à ses 229 compagnes d'infortune du convoi du 24 janvier 1943, notamment Madeleine Normand.

Organisation de la journée :

Cérémonie à 11 h à la stèle :

- ✓ Invitations envoyées
- ✓ Nettoyage par les agents municipaux, tuyaux d'arrosage à enlever
- ✓ Demande arrêté de police de la circulation (Corinne) : Mise en place des panneaux de signalisation : attention et 50 (Didier et Thierry)
- ✓ Sono autonome et micro : Prêt commune de Mons (Elise), chants sur clé USB : la Marseillaise, le chant des partisans, le chant des déportés (ou des marais) (Didier)
- ✓ 10 h : Accueil de Mr Bouny, président de l'ANACR
- ✓ Parking : champ, long du chemin
- ✓ Prévoir masque
- ✓ Pas de verre de l'amitié
- ✓ Déclaration en préfecture

Repas midi initialement prévu à la salle des fêtes, réalisé par le Comité des fêtes, proposé au prix de 16€ au restaurant « La belle étape » à Verdille

Lectures à 15 h à la salle des fêtes

Arrivée le vendredi 2 octobre en début d'après-midi de la compagnie (3 lectrices et un régisseur) : montage matériel et filage. Départ le dimanche matin

Prévoir restauration vendredi soir, samedi matin, midi, soir, dimanche matin.

Hébergement 2 nuits : gîte de Chantereine

Mesures sanitaires : jauge = 1 siège sur 2, affichage, gel hydro alcoolique, désinfectant virucide dans les toilettes, masque obligatoire, registre à l'entrée, pas de verre de l'amitié.

- **Logement communal à Chillé**

Départ de Coline Tabutaud, caution à rembourser. Entrée de Mélanie Segueinaud

- **Plan éolien de Fouqueure : 5 éoliennes par ABOWIND**

Le conseil municipal ne s'oppose pas à ce projet.

Une réunion est prévue mardi 29 septembre pour le plan éolien à Oradour

- **PCS : plan communal de sauvegarde**

Penser à l'actualiser.

Les pompiers vont se déplacer pour étudier le bon fonctionnement des bornes d'incendie, notamment celle de Germeville qui n'a pas assez de débit. Les camions disposent de 2 x 400 m, soit 800 m de tuyau, ce qui est insuffisant pour accéder à tout le village à partir d'un puisage aux Pelles. Une réserve d'eau sera peut-être à envisager.

- **Achat terrain derrière la fontaine à Germeville**

Lors du nettoyage du lavoir et de la fontaine, les agents municipaux déposent les déchets végétaux sur une parcelle de 182 m² appartenant à Jean Marc Prudhomme qui propose de vendre ce terrain à la commune. Avis favorable du conseil.

Toujours en suspens : la cession à Jean marc prudhomme du chemin communal qui dessert les parcelles qu'il cultive en fermage pour certaines.

- **Désignation d'un représentant pour les commissions communales :**

- ✓ Aménagement du bourg de Chillé : le Maire
- ✓ Communication : Corinne
- ✓ Aide sociale, ADMR : le Maire
- ✓ Embellissement des villages : Nadine
- ✓ Cimetière : Corinne
- ✓ Salle des fêtes : Thierry

Nous avons choisi un délégué pour le SDEG et un pour CALITOM (Nadine Echaroux). Il s'avère que les délégués doivent être des délégués communautaires. (A confirmer pour le SDEG)

- **Questions diverses**

- ✓ Présentation audit chemins de randonnées (PDIPR) avec Caroline DESVARS de Cœur de Charente vendredi 25 septembre. Présence de Nadine, déléguée de la commission communautaire « culture et patrimoine ».
- ✓ Budget participatif mené par le Département. Vote pour 3 à 6 projets du 21 septembre eu 21 octobre par Internet ou en mairie. Avec le Budget Participatif Charentais, le Département de la Charente propose aux citoyens une innovation démocratique en leur donnant la parole et en souhaitant s'appuyer sur leur expertise et leur créativité : tous les projets soumis au vote sont issus de propositions des Charentais eux-mêmes. Le Budget Participatif Charentais est doté d'un million d'euros. Les idées doivent relever de la thématique du développement durable et ne concerner que des dépenses d'investissement. Le développement durable est un développement ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un patrimoine devant être transmis aux générations futures. L'idée doit relever des compétences du Département et bénéficier aux Charentais, à savoir :

- être d'intérêt collectif : l'idée déposée ne doit pas permettre au porteur de projet d'en tirer un profit personnel,
 - si des travaux sont réalisés dans un espace ou un bâtiment public, ils doivent transformer la vocation initiale du lieu en espace et activités libres d'accès.
-
- ✓ Etat des lieux des chemins de la commune afin de prioriser les futurs travaux. L'impasse de l'Osme est bien dégradée
 - ✓ Problème récurrent de la flaqué d'eau devant chez Bernard Clément à Germeville qui se forme lors de fortes pluies : Pb d'écoulement. A voir garantie décennale auprès de la SCOTPA et de Charente Hydraulique qui ont effectué les travaux sur cette chaussée lors de l'aménagement du bourg de Germeville.
 - ✓ Attention : chemin des Pelles (à nommer dans l'adressage, nécessitera une délibération). Cette route longe le cours d'eau, l'herbe sur le bas-côté y est haute et empêche de distinguer la ligne d'eau, ce qui peut s'avérer dangereux notamment lors d'un croisement de voitures.
 - ✓ Pont de fer entre Coudret et Germeville. La circulation y est déjà limitée, mais le pont se dégradant, le passage peut s'avérer dangereux. Une étude va être réalisée. Des solutions sont lors et déjà proposées : fermeture du pont à la circulation sauf piétons et vélos, réfection du pont...
 - ✓ Rappel : il est interdit de gratter les fossés. Seul, le syndicat de l'eau y est habilité.
 - ✓ Communication : distribution prochaine des sacs jaunes. Seront joints un prospectus sur le tri des déchets dans les poches jaunes et un petit rappel de la mairie.